

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
24	17	18
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de convocation 3 juillet 2024

Date d'affichage 12 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical à la salle des Fêtes de la commune de Corgirnon, sous la présidence de Laurent AUBERTOT, Président.

Votants: L.AUBERTOT, P.ANDRIOT, S.BAUDOT, C.BERNAND, S.DELONG, B.JOFFRAIN, F.MARECHAL, J.MAUGRAS, D.JANNAUD, D.THIEBAUD, C.BOURGEOIS, E.DARBOT, O.DOMAINE, M.MARCHISET, P.MIELLE, H.LINARES, S.COEURDASSIER

En présence de: S.FONTAINE, J.SIMON

Représentés: R.BLOT (suppléé par P.MIELLE), A.CARDINAL (suppléée par H.LINARES), JP.GARNIER (pouvoir à S.BAUDOT)

Excusés: R.BLOT, B.BLANCHARD, A.CARDINAL, R.DIDIER, B.LAMBERT, M.ALLIX, JP.GARNIER, B.GENDROT, E.PERRIOT, A.GARNIER, A.CHEVALLIER, M.GREPINET, D.GUERRET, B.FRISON, D.CAMELIN

Monsieur Dominique THIEBAUD a été nommé secrétaire.

Objet : Tarifs des services de la Halte Nautique de Champigny-les-Langres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement portuaire de la halte nautique de Champigny les Langres en date du 21 juin 2021 ;

Vu la délibération n°2021_058 du Comité Syndical en date du 7 juin 2021 actant les tarifs de la Halte nautique de Champigny les Langres ;

Vu la délibération n°2022_50 du Comité Syndical en date du 7 juin 2022 modifiant les tarifs de la Halte nautique de Champigny les Langres ;

Vu la délibération n°2023_002 du Comité Syndical en date du 24 janvier 2023 modifiant les tarifs de la Halte nautique de Champigny les Langres ;

Vu la délibération n°2024_002 du Comité Syndical en date du 13 février 2024 modifiant les tarifs de la Halte nautique de Champigny les Langres ;

Considérant la gestion en régie mise en place par le PETR du Pays de Langres, il est proposé d'adopter les tarifs (TTC) suivants :

Bateaux sous contrats, toute saison	Bateau de moins de 8 mètres	Bateau de 8 à moins de 14 mètres	Bateau de 14 à moins de 25 mètres	Bateau de 25 mètres et plus
Mois*	161 €	195 €	224 €	253 €
Année*	920 €	1 092 €	1 293 €	1 495 €

* les tarifs ne comprennent pas l'électricité et l'eau.

- Le service de fourniture d'électricité est facturé au réel par le gestionnaire. Le comptage des Kw/h sera effectué par un sous-compteur.
- Le service eau est facturé au forfait : 12 € TTC par mois.

BASSE SAISON

Appontement	Bateau de moins de 8 mètres	Bateau de 8 à moins de 14 mètres	Bateau de 14 à moins de 25 mètres	Bateau de 25 mètres et plus
Jour ou nuitée	5 €	7 €	9 €	12 €
Semaine (7 jours ou 6 nuitées)	30 €	42 €	54 €	72 €

HAUTE SAISON

Forfait (appontement, eau, électricité)	Bateau de moins de 8 mètres	Bateau de 8 à moins de 14 mètres	Bateau de 14 à moins de 25 mètres	Bateau de 25 mètres et plus
Jour ou nuitée	9 €	11 €	13 €	16 €
Semaine (7 jours ou 6 nuitées)	52 €	63 €	74 €	86 €

La taxe de séjour est en sus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- adopter les tarifs présentés,
- autoriser le président du PETR du Pays de Langres à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,
Dominique THIEBAUD

Le Président,
Laurent AUBERTOT



Laurent AUBERTOT
2024.07.15 17:31:05 +0200
Ref:6880142-10319515-1-D
Signature numérique
le Président